CASSARD, SUC. [illegible]—Taxe de 1881, montant à .... $5 ..
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Duels, Antonia, St. Bernard et Espérance, désigné comme un lot de l'ilet No. 1564; le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Duels sur une profondeur de 128 pieds, le dit lot forme l'encoignure des rues Duels et Antonia.

CANTY, MME THOS. E.—Taxe de 1881, montant à $1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues [illegible], Antonia, Duels et Espérance, désigné comme l'ilet No. 1540, le dit ilet No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face sur une profondeur de [illegible] pieds.

CLARK, JOSHUA.—Taxe de 1881, montant à 45c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible] ... [illegible] sur une profondeur de [illegible].

CHIAPPELLA, A.—Taxe de 1881, montant à $2 70
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, [illegible], Antonia et Urquhart, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Marais sur une profondeur de 128 pieds.

CHIAPPELLA, A.—Taxe de 1881, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Celestine, Marigny et Genie, désigné comme lot No. 23 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 23 mesure 30 pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 130 pieds.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—Taxe de 1881, montant à $1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Bagatelle, Union et Robertson, désigné comme lot No. 6 B de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 6 B mesure 30 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 80 pieds.

CIENFUEGO, PIERRE.—Taxe de 1881, montant à $2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Antonia, St. Bernard, Claiborne et Prosper, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 758, le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Antonia sur une profondeur de 96 pieds.

CHRIST, MME LEOPOLD—Taxe de 1881, montant à $7 30
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Columbus, Laharpe, Johnson et Galvez, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 1060; le dit lot No. 3 mesure 33 pieds de face à la rue Columbus sur une profondeur de 100 pieds.

CRIGE, SUC. PIERRE.—Taxe de 1881, montant à 45c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Bagatelle, Union, Loi et Magistrat, désigné comme l'ilet No. 1375; le dit ilet mesure 64 pieds de face sur une profondeur de 127 pieds.

CHRISTMAN, MLLE M. M.—Taxe de 1881, montant à 15c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Mathilde, Alexandre, Loi et Florida, désigné comme l'ilet No. 1466.

CONSTANCE ET ALEXIS—Taxe de 1881, montant à $3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Remparts, St. Antoine, Bagatelle et Bourgogne, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 208; le dit lot No. 2 mesure [illegible] pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 128 pieds.

CONSTANCE ET ALEXIS—Taxe de 1881, montant à $5 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Union, St. Claude et Marais, désigné comme lot No. 64 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 64 mesure 16 pieds de face à la rue Bagatelle sur 128 pieds de profondeur.

CARREGE, VVE PIERRE—Taxe de 1881, montant à $3 00
Une certaine lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Kerlerec, St. Claude et Columbus, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 567; le dit lot No. 11 mesure 32 pieds de face à la rue Marais sur 128 pieds de profondeur.

CROZAT, J. P.—Taxe de 1881, montant à $3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Kerlerec, Marais et Columbus, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 562; le dit lot No. 8 mesure 40 pieds de face à la rue Villeré sur 96 pieds de profondeur.

COULON, DESIRE.—Taxe de 1881, montant à $3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Robertson, Laharpe, Villeré et Columbus, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 626; le dit lot No. 7 mesure 32 pieds de face à la rue Robertson sur une profondeur de 128 pieds.

CONDIFF, BENJ.—Taxe de 1881, montant à $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Laharpe, Lapeyrouse et Miro, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 1045; le dit No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Galvez sur 120 pieds de profondeur.

COUSIN, DAVID.—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] borné par les rues St. Antoine, Antonia, Liberale et Force, désignés comme deux lots de l'ilet No. 1177.

CORMIER, VVE L.—Taxe de 1881, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Onzaga, Bourgogne, Lapeyrouse et Rocheblave, désigné comme un lot de l'ilet No. 1142.

CORMIER, VVE L.—Taxe de 1881, montant à $2 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Onzaga, Rocheblave, Lapeyrouse et Dorgenois, désigné comme un lot de l'ilet No. 1142; le dit lot mesure 127 pieds de face à la rue Onzaga sur 131 pieds de profondeur et forme l'encoignure des rues Onzaga et Rocheblave.

COQUET, FRANCOIS—Taxe de 1881, montant à $24 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Septième, Lepage et Broad, désigné comme lot No. 9 l'ilet No. 1326; le dit lot No. 9 mesure 86 pieds de face à la rue Washington sur 249 pieds de profondeur et forme l'encoignure des rues Washington et Septième.

CORDOVA.—Taxe de 1881, montant à $1 20
Vingt-deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur le Bayou St. Jean, désignés comme 22 lots.

CARRIERE, JEAN.—Taxe de 1881, montant à $3 60
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans borné par la Route St. Jean, la rue Florida, le Chemin Gentilly et la rue Lacrete, désigné comme l'ilet No. 1566, le dit ilet No. 1566 mesure 150 pieds de face sur 150 pieds de profondeur.

CHARDIER, CHAS.—Taxe de 1881, montant à 60c
Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Union, Abondance et Trésor, désignés comme douze lots de l'ilet No. 1925; les dits douze lots mesurent 360 pieds de face à la rue Français sur 155 pieds de profondeur.

CHEVALIER, MME MARIE Z.—Taxe de 1881, montant à .... $1 6[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prieur, Aubry, O'Reilly et Roman, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 906 et 907, le dit lot No. 5 mesure 32 pieds de face à la rue Prieur sur 114 pieds de profondeur.

CLEMENT, MME ARTHEMISE—Taxe de 1881, montant à .... $1 [illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Pelopidas, Union, Français et Bolon, désigné comme l'ilet No. 2669, le dit ilet mesure 77 pieds de face sur 150 pieds de profondeur.

CASTAING, ALEXANDRE—Taxe de 1881, montant à 6c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans borné par les rues Canal, Andry, Loi et Florida, désigné comme l'ilet No. 1406.

CASTAING, ALEXANDRE—Taxe de 1881, montant à 45c
Quinze certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Canal, Andry, Pelopidas et Florida; les dits ilets mesurent 247 pieds de face sur une profondeur de 341 pieds, désigné comme les ilets Nos. 1632, etc.

CASTAING, ALEXANDRE.—Taxe de 1881, montant à 15c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Canal, Andry, Joséphine et Célestine: le dit ilet mesure 220 pieds de face sur une profondeur de 341 pieds, désigné comme l'ilet No. 955 A.

CHALON, H.—Taxe de 1881, montant à 45c
Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Louisa, Genie et Liberale, désignés comme 12 lots de l'ilet No. 1075.

CHALON, H.—Taxe de 1881, montant à 3c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Clouet, Louisa, Force et Liberale, désigné comme l'ilet No. 1156.

CAMBRE, ANT.—Taxe de 1881, montant à 60c
Deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Delery, à Hancock, Foy et Caton, désigné comme ilets Nos. 2784 et 2785.

CHERANNE, MLLE MARIE—Taxe de 1881, montant à $9 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Alan, Prosper et Solidelle, désigné comme lot No. 13 B de l'ilet No. 772, le dit lot No. 13 B mesure 16 pieds de face à la rue Français sur 120 pieds de profondeur.

CLEMENT, MME ARTHEMISE—Taxe de 1881, montant à $1 50
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur le Bayou St. Jean, partie d'en haut.

CELESTINE, FRANCOIS—Taxe de 1881, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Antonia, St. Bernard, Liberal et Force, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 1178, le dit lot No. 3 mesure 32 pieds de face sur 128 pieds de profondeur.

CELESTINE, FRANCOIS—Taxe de 1881, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Antonia, St. Bernard, Liberal et Force, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 1178; le dit lot No. 4 mesure 32 pieds de face à la rue Antonia sur une profondeur de 128 pieds.

CELESTIN, BENJ.—Taxe de 1881, montant à 60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Antonia, St. Antoine, Vertu et Force, désigné comme l'ilet No. 1205; le dit ilet No. 1205 mesure 63 pieds de face sur une profondeur de 127 pieds.

CELESTIN, BENJ.—Taxe de 1881, montant à 80c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné [illegible] Villeré, St. Antoine, Antonia et [illegible] désigné comme l'ilet No. 1205; le dit ilet No. 1205 mesure 32 pieds de face sur 160 pieds de profondeur.

CHESSE, LEON.—Taxe de 1881, montant à 30c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Union, Français, Carnot et Brutus, désigné comme l'ilet No. 3460; le dit ilet No. 3460 mesure 399 pieds de face sur 390 pieds de profondeur.

CHIAPPELLA, A.—Taxe de 1881, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, St. Antoine, Antonia et Urquhart, désigné comme lot No. 21 de l'ilet No. 620; le dit lot No. 21 mesure 30 pieds de face à la rue Marais sur une profondeur de 160 pieds.

CORDIER, MME SEGUIN—Taxe de 1881, montant à $1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Mandeville, Robertson et Claiborne, désigné comme le lot No. 3 de l'ilet No. 641; le dit lot No. 3 mesure 31 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de 128 pieds.

COLLAS, RAPHAEL—Taxe de 1881, montant à $2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Mandeville, Robertson et Claiborne, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 642; le dit lot No. 5 mesure 31 pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur de 118 pieds.

COULTER, VVE S. F.—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Hunter, Loi et Magistrat désignés comme cinq lots de l'ilet No. 1386.

COOK, C. H.—Taxe de 1881, montant à 30c
Un certain triangle de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par la rue Marigny, l'habitation Hopkins, les rues Livingston et Stephen Girard, désigné comme un triangle de l'ilet No. 3061.

COONEY, VVE MATHEW—Taxe de 1881, montant à 90c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Peintres, Arts, Solidelle et Joséphine, désigné comme l'ilet No. 876.

COULON, EMILE.—Taxe de 1881, montant à 3c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Espagne, Mandeville, Liberal et Force, désigné comme l'ilet No. 1170.

COULON, EMILE.—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Ferdinand, Press, Claiborne et Prosper, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 737; le dit lot No. 2 mesure 31 pieds de face à la rue St. Ferdinand sur une profondeur de 118 pieds.

CROWLEY, BERNHARDT—Taxe de 1881, montant à $4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Port, Lafayette et Chartres, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 16; le dit lot No. 14 mesure 67 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 57 pieds; le lot No. 14 forme l'encoignure des rues Port et Decatur.

CONEY, MME ROBERT—Taxe de 1881, montant à $2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Louisa, Dauphine et Bourgogne, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 256; le dit lot No. 18 mesure 30 pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de 128 pieds.

CULBERTSON, VVE JNO. C.—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Loi, Union, Français et Magistrat désignés comme lots Nos. 17 et 18 de l'ilet No. 1574, les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent 64 pieds de face à la rue Loi sur une profondeur de 128 pieds.

CURE, EZILDA—Taxe de 1881, montant à $4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Claude, St. Ferdinand, Press et Marais, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 738, le dit lot No. 2 mesure 32 pieds de face à la rue St. Claude sur 118 pieds de profondeur.

CUNNINGHAM, CHARLES—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Press, Montegut, Urquhart et Marais, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 484; le dit lot No. 5 mesure 31 pieds de face à la rue Press sur 120 pieds de profondeur.

CUCULU, J. G.—Taxe de 1881, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Poland, Lesseps, Prosper et Solidelle, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 800; le dit lot No. 7 mesure 32 pieds de face à la rue Poland sur une profondeur de 128 pieds.

CASANAVE, P. ET VVE BEAULIEU—Taxe de 1881, montant à $4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Washington, Lepage, Broad et Septième, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 1326, le dit lot No. 8 mesure 40 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 64 pieds.

CAVELIER, SUC. J.—Taxe de 1881, montant à $1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Washington, Broad et Septième, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Esplanade sur une profondeur de 126 pieds.

COCHAYNE, JOS.—Taxe de 1881, montant à 15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mexico, Dennis Passage du Lac et Esplanade, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 1562, etc.

CORNU, VVE JAMES.—Taxe de 1881, montant à $7 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Marigny, Mandeville, Marais et Urquhart, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 603; le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de 118 pieds.

CUVILLIER, JOSEPH.—Taxe de 1881, montant à $3
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mathilde, Alexandre, Marais et Urquhart, désignés comme lots Nos. 2, 3 et 4 de l'ilet No. 1467; les dits lots Nos. 2, 3 et 4 mesurent 91 pieds de face à la rue Mathilde sur une profondeur de 117 pieds.

CULBERTSON, VVE JNO. C.—Taxe de 1881, montant à 15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Magistrat, Union et Loi, désigné comme un lot de l'ilet No. 1375, le dit lot mesure 60 pieds de face à la rue Bagatelle sur 130 pieds de profondeur et forme l'encoignure des rues Bagatelle et Magistrat.

CULBERTSON, VVE JNO. C.—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Loi, Magistrat, Union et Bagatelle, désigné comme un lot de l'ilet No. 1375; le dit lot mesure 60 pieds de face à la rue Loi sur 130 pieds de profondeur, et forme l'encoignure des rues Magistrat et Loi.

CULBERTSON, VVE JNO. C.—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Loi, Union, Bagatelle et Magistrat, désigné comme un lot de l'ilet No. 1395; le dit lot mesure 60 pieds de face à la rue Loi sur une profondeur de 120 pieds, et forme l'encoignure des rues Union et Loi.

CORNIBE, HENRI.—Taxe de 1881, montant à $3 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Dauphine, France, Mazant et Bourgogne, désigné comme lot No. C de l'ilet No. 346, le dit lot C mesure 26 pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds.

CROFT, JNO.—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Treize certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Barthelemy, Mazant, Force et Liberal, désignés comme treize lots de l'ilet No. 1147; les dits treize lots mesurent 341 pieds de face à la rue Barthelemy sur une profondeur de 81 pieds.

CANNING, MLLE MARIANE D.—Taxe de 1881, montant à 60c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Antoine, Liberal, Antonia et Force, désignés comme lots Nos. 1, 2 et 3 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent 90 pieds de face à la rue St. Antoine sur une profondeur de [illegible] pieds; les dits lots forment l'encoignure des rues St. Antoine et Liberal.

CUCULU, MLLE FELICIE—Taxe de 1881, montant à .... $2 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Onzaga, Lapeyrouse et Galvez, désigné comme un lot de l'ilet No. 1142, le dit lot No. mesure 36 pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de 128 pieds.

CUVILLIER, JOSEPH—Taxe de 1881, montant à $5 40
Neuf certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Broad, Gentilly, St. Bernard et l'allée Rousselin, désignés comme neuf lots de l'ilet No. 1365; les dits neuf lots mesurent 116 pieds de face à la rue Broad sur une profondeur de [illegible] pieds.

CARTER, JAMES.—Taxe de 1881, montant à .... $1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Union, Français, Celestine et Genie, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 1026, le dit lot No. 4 mesure 64 pieds de face à la rue Union sur une profondeur de 127 pieds.

CARONDELET CANAL NAV. CO.—Taxe de 1881, montant à 60c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, partie d'en haut du Bayou St. Jean.

COOPER, FRANCIS.—Taxe de 1881, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Ferdinand, Port, St. Claude et Marais, désigné comme lot No. 23 de l'ilet No. 396; le dit lot No. 23 mesure 30 pieds de face à la rue St. Ferdinand sur une profondeur de 120 pieds.

COOK, VVE JNO.—Taxe de 1881, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hancock, Urquhart, Tricou et Marais, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 447; le dit lot No. 4 forme l'encoignure des rues Hancock et Urquhart.

CORDON, P.—Taxe de 1881, montant à $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Ferdinand, Press, Villeré et Robertson, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 666; le dit lot No. 3 mesure 30 pieds de face à la rue St. Ferdinand sur une profondeur de 170 pieds.

COLOMB, L. P.—Taxe de 1881, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Désiré, Piété, Claiborne et Robertson, désigné comme lot No. 21 de l'ilet No. 636, le dit lot No. 21 mesure 29 pieds de face sur 105 pieds de profondeur.

CURTIS, J. L.—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laharpe, Poland, Joséphine et Solidelle, désignés comme 11 lots de l'ilet No. 840; les dits 11 lots mesurent [illegible] pieds de face à la rue Lesseps sur une profondeur de 240 pieds.

CONNELL, ED.—Taxe de 1881, montant à 50c
Dix-huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Benton, Adams, Prosper et Solidelle, désignés comme 18 lots de l'ilet No. 820; les dits 18 lots mesurent 538 pieds de face à la rue Benton sur une profondeur de 200 pieds.

COURDAN, J.—Taxe de 1881, montant à 6c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Ferdinand, Port, Joséphine et Solidelle, désigné comme un lot de l'ilet No. 872, et mesure 70 pieds de face à la rue St. Ferdinand sur une profondeur de 105 pieds.

COUARDEAU, JEAN—Taxe de 1881, montant à 15c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. Ferdinand, Port, Génie et Liberale, désigné comme l'ilet No. 1070.

CORMIER, PIERRE—Taxe de 1881, montant à 15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les terres de prairie en avant du Chemin de Gentilly, désignés comme lots Nos. 2 et 9.

CORMIER, PIERRE—Taxe de 1881, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les terres de prairie en avant du Chemin de Gentilly, désigné comme No. 2.

CUCULU, J. G.—Taxe de 1881, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lesseps, Poland, Prosper et Solidelle, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 800, le dit lot No. 2 mesure [illegible] pieds de face à la rue Lesseps sur une profondeur de 277 pieds.

DE ST. ROMES, VVE—Taxe de 1881, montant à $22 40
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Pressoir, Elmira, Desire et Claiborne, désigné comme l'ilet No. 630, le dit ilet mesure 71 pieds de face sur une profondeur de 271 pieds.

DARSE, JEAN B.—Taxe de 1881, montant à $3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Bernard, Claiborne, Laharpe, Marais et Villeré, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 502; le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue St. Bernard sur une profondeur de 70 pieds.

DARSE, JEAN B.—Taxe de 1881, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Benefice et Tresor, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 19, les dits 5 lots mesurent [illegible] pieds de face à la rue Champs Elysées sur 220 pieds de profondeur.

DARSE, JEAN E.—Taxe de 1881, montant à 6c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Peintres, Franklin, Benefice et Tresor, désigné comme l'ilet No. 1979.

DARSE, JEAN B.—Taxe de 1881, montant à 6c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Peintres, Franklin, Benefice et Humanité, désigné comme l'ilet No. 2096.

DARCANTEL, J. B.—Taxe de 1881, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Antoine, Bagatelle, Villeré et Robertson, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 621, le dit lot No. [illegible] mesure 32 pieds de face à la rue St. Antoine sur une profondeur de 128 pieds.

DABOVAL, F.—Taxe de 1881, montant à $7 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Antonia, St. Bernard, Villeré et Robertson, désigné comme lot No. 23 de l'ilet No. 623 et 624; le dit lot No. 23 mesure 32 pieds de face à la rue Antonia sur une profondeur de 128 pieds.

DAVIDSON, VVE JNO.—Taxe de 1881, montant à $21 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Robertson, St. Bernard, Antonia et Claiborne, désigné comme lot No. 10 de l'ilet Nos. 633 et [illegible]; le dit lot No. 10 mesure 160 pieds de face à la rue Robertson sur une profondeur de 30 pieds.

DARRICHE, ANT.—Taxe de 1881, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Prosper, Antonia, St. Bernard et Claiborne, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 733; le dit lot No. 6 mesure 32 pieds de face à la rue Antonia sur une profondeur de 97 pieds.

DAQUIN, J. F.—Taxe de 1881, montant à $2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mathilde, Bourgogne, Remparts et Manuel, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 724; le dit lot No. [illegible] mesure 119 pieds de face à la rue Mathilde sur une profondeur de 130 pieds.

DARD, H.—Taxe de 1881, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Robertson, Port, Lafayette et Villeré, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 610; le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Robertson sur 150 pieds de profondeur.

DABOVAL, MME F.—Taxe de 1881, montant à $1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Ferdinand, Port, Robertson et Claiborne, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 649; le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue St. Ferdinand sur 111 pieds de profondeur.

DAVIDSON, THOS. G.—Taxe de 1881, montant à $1 30
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Louisa, Force, Celestine et Genie, désignés comme cinq lots de l'ilet No. 1064.

DAVIS, SUC. E. N.—Taxe de 1881, montant à 60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Bayou St. Jean, entre le chemin du Bayou et la rue Champs Elysées, désigné comme un ilet de terre; le dit ilet mesure 94 pieds de face au Bayou St. Jean sur 319 pieds de profondeur.

DANIEL, CASIMIR.—Taxe de 1881, montant à $5 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Bernard, Nouvelle-Orléans, Prosper et Claiborne, désignés comme lot No. 6 de l'ilet No. 736; le lot No. 6 mesure 13 pieds de face à la rue St. Bernard sur une profondeur de 90 pieds.

DALLIOLE, JOS.—Taxe de 1881, montant à $1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue Londres, les rues Habans, Genie et Libéral, désigné comme l'ilet No. 1050; le dit ilet mesure 96 pieds de face à l'avenue Londres sur une profondeur de 128 pieds.

DAVIS, ANDRY ET CAROLINE.—Taxe de 1881, montant à $1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Bernard, Antonia, Force et Libéral, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 1178; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue St. Bernard sur une profondeur de 120 pieds.

DAVIS, MME JNO.—Taxe de 1881, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Bernard, Nouvelle-Orléans, Hope et Duels, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 1544; le dit lot No. 3 mesure 69 pieds de face à la rue St. Bernard sur une profondeur de 60 pieds.

DARSE, JOS. B.—Taxe de 1881, montant à 60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Bernard, Duels, Hope et Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos. 4 et 5 de l'ilet No. 1544; les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent 66 pieds de face à la rue St. Bernard sur 125 pieds de profondeur.

DARBY, CHAS.—Taxe de 1881, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Fortin, Recampement, Maurepas et Sauvage, désigné comme un lot de l'ilet No. 1556; le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Fortin sur 120 pieds de profondeur.

DAVIS, R. M.—Taxe de 1881, montant à $4 80
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le chemin de Gentilly, les rues Maurepas, Florida et Lacrete, désigné comme l'ilet No. 1566; le dit ilet mesure 160 pieds de face au chemin de Gentilly sur une profondeur de 105 pieds.

DRAKE, JAMES—Taxe de 1881, montant à $3 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Bayou St. Jean, (partie inférieur), désignée comme lot No. 26.

DAUBERT, FRANCOIS.—Taxe de 1881, montant à 3c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues New York, Mexico, Chasseurs et Chevreuils, désigné comme l'ilet No. 5[illegible].

DAUBERT, FRANCOIS.—Taxe de 1881, montant à 3c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Edinburg, Mexico, Chasseurs et Chevreuils, désigné comme l'ilet No. 76.

DABON, NICHOLAS—Taxe de 1881, montant à $1 50
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Musique, Villeré et Robertson, désignés comme lots Nos. 15 et 16 de l'ilet No. 613; les dits lots Nos. 15 et 16 mesurent 60 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 97 pieds.

DAUBERT, FRANCOIS.—Taxe de 1881, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Press, St. Ferdinand et Robertson, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 667; le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Villeré sur 120 pieds de profondeur.

DAUBERT, FRANCOIS.—Taxe de 1881, montant à $1 80
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Port, Lafayette et Robertson, désignés comme lots Nos. 15 à 17 de l'ilet No. 650; les dits lots Nos. 15 à 17 mesurent 96 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 120 pieds.

DAUBERT, FRANCOIS.—Taxe de 1881, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Robertson, Press, Louisa et Claiborne, désignés comme lots No. 13 de l'ilet No. 665; le dit lot No. 13 mesure [illegible] pieds de face à la rue Robertson sur une profondeur de 127 pieds.

DAVENPORT, MME J. P. R.—Taxe de 1881, montant à 12c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans désignés comme les dits Nos. [illegible].

DABOVAL, MME B.—Taxe de 1881, montant à $2 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jumonville, Adams, Monroe et Peters, désignés comme lots Nos. 7 et 8 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 7 et 8 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Jumonville sur 2[illegible] pieds de profondeur.

DARP, J.—Taxe de 1881, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Tricou, Delery, Royale et Dauphine, désigné comme un lot de l'ilet No. 306, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Tricou sur une profondeur de 117 pieds.

DAZE, JEAN.—Taxe de 1881, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Tricou, Delery, Bourgogne et Dauphine, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 316; le dit lot No. 12 mesure 44 pieds de face à la rue Tricou sur 112 pieds de profondeur.

DALBE, JEAN.—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, [illegible], désigné comme lot No. [illegible]; le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Washington sur [illegible] pieds de profondeur et forme l'encoignure des rues Washington et Claiborne.

DABOVAL, MME S.—Taxe de 1881, montant à $1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Solidelle, Port et Prosper, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 757; le dit lot No. 9 mesure [illegible] pieds de face à la rue Solidelle sur 250 pieds de profondeur.

DASHER, CONRAD—Taxe de 1881, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Joséphine, Marigny et Solidelle, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 862; le dit lot No. 8 mesure [illegible] pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 8 forme l'encoignure des rues Mandeville et Joséphine.

DAUBERT, FRANCOIS.—Taxe de 1881, montant à $2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Espagne, Claiborne, Mandeville et Robertson, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 642; le dit lot No. 9 mesure 30 pieds de face à la rue Espagne sur 118 pieds de profondeur.

DAUBERT, FRANCOIS.—Taxe de 1881, montant à 60c
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Franklin, Peintres, Celestine et Genie, désignés comme 10 lots de l'ilet No. 1027.

DAUBERT, FRANCOIS.—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Arts, Peintres, America et [illegible], désigné comme l'ilet No. 8.

DAUNOY, J. I.—Taxe de 1881, montant à $1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Barthelemy, Mazant, Bourgogne et Remparts, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 16 mesure [illegible] pieds de face à la rue Barthelemy sur une profondeur de 110 pieds.

D'HEMECOURT, J. A.—Taxe de 1881, montant à $1 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Louisa, Marais et Urquhart, désignés comme les lots Nos. 18 et 19 de l'ilet No. 481, les dits lots Nos. 18 et 19 mesurent 62 pieds de face à rue Clouet sur une profondeur de 117 pieds.

DENNAN, MARY R.—Taxe de 1881, montant à $18 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Français, Remparts et St. Claude, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 374; le dit lot No. 14 mesure 2[illegible] pieds de face à la rue Champs Elysées sur 1[illegible] pieds de profondeur.

DESSALES, LOUIS—Taxe de 1881, montant à $1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Claude, Columbus, Remparts et St. Antoine, désigné comme lot Nos. 20 de l'ilet No. 378, le dit lot Nos. 20 mesure 1[illegible] pieds de face à la rue St. Claude sur 127 pieds de profondeur.

DE ST. ROME, EUGENE—Taxe de 1881, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Bernard à Laharpe, Villeré et Robertson, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 620, le dit lot No. 5 mesure 150 pieds de face à la rue St. Bernard sur 141 pieds de profondeur.

DESMOISSEAU, L. P.—Taxe de 1881, montant à $4 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Monroe, Hancock, Urquhart et Villejo, désigné comme l'ilet No. [illegible], le dit ilet No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face sur [illegible] pieds de profondeur.

DESTEZ, ST. LEON.—Taxe de 1881, montant à $1 50
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmira, Congrès, Claiborne et Robertson, désignés comme lots Nos. 11 et 12 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 5[illegible] pieds de face à la rue Elmira sur une profondeur de 120 pieds.

DELIZARDI, M. G.—Taxe de 1881, montant à $2 00
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Forstall, Deslonde, [illegible], désignés comme lots Nos. 4, 5 et 6 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 4, 5 et 6 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Forstall sur [illegible] pieds de profondeur; les dits lots Nos. [illegible] forment l'encoignure des rues Forstall et Deslonde.

DEGRAIS, J. E. [illegible]—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Barthelemy, Mazant, Joséphine et Célestine, désigné comme l'ilet No. 935.

DESPAUX, MLLE MARIE—Taxe de 1881, montant à $1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Onzaga, Lapeyrouse, Roman et Prieur, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 980; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Onzaga sur une profondeur de 117 pieds.

DEARMAS, VICTOR R.—Taxe de 1881, montant à $1 05
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Roman, Aubry, O'Reilly et Prieur, désigné comme lot No. 20 de l'ilet No. 906 et 907; le dit lot No. 20 mesure 31 pieds de face à la rue Roman sur 148 pieds de profondeur.

DESGRANGA, J.—Taxe de 1881, montant à $1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Antoine, Génie, Antonia et Célestine, désignés comme lots Nos. 13 et 14 de l'ilet No. 1030; les dits lots Nos. 13 et 14 mesurent 64 pieds de face à la rue St. Antoine sur une profondeur de 120 pieds.

DESGRANGE, J.—Taxe de 1881, montant à $2 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Antoine, Génie, Antonia et Célestine, désignés comme lots Nos. 15 et 16 de l'ilet No. 1030; les dits lots Nos. 15 et 16 mesurent 64 pieds de face à la rue St. Antoine sur une profondeur de 128 pieds.

DEGRUY, SUC. E. B.—Taxe de 1881, montant à $1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Libéral, Union et Génie, désignés comme le lot No. 5 de l'ilet No. 10[illegible]; le dit lot No. 5 mesure 64 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 127 pieds, le lot No. 5 forme l'encoignure des rues Bagatelle et Libéral.

DEJEAN, VICTOR—Taxe de 1881, montant à $7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Libéral, St. Antoine, Bagatelle et Force, désigné comme ilet No. 1176; le dit ilet mesure 68 pieds de face à la rue Libéral sur une profondeur de 128 pieds.

DE LA HOUPAYE, DUG.—Taxe de 1881, montant à $1 50
Un certain ilet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Force, St. Bernard, Antonia et Vertu, désigné comme l'ilet No. 1204, le dit ilet No. 1204 mesure 120 pieds de face à la rue Force sur une profondeur de 1[illegible] pieds.

DeLABARRE, SUC. S. B.—Taxe de 1881, montant à .... $3 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Vertu, Français et Force, désigné comme un lot de l'ilet No. 1400, le dit lot mesure 64 pieds de face à la rue Champs Elysées sur une profondeur de 128 pieds, et forme l'encoignure des rues Champs Elysées et Vertu.

DELORD, LEON.—Taxe de 1881, montant à 60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Union, Vertu, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 1[illegible]; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 64 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 128 pieds; les dits lots Nos. 1 et 2 forment l'encoignure des rues Bagatelle et Magistrat.

DEVRON, MME EUGENE.—Taxe de 1881, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Broad, Lapeyrouse, Onzaga et l'allée Rousselin, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 1[illegible]; le dit lot mesure [illegible] pieds de face à la rue Broad sur une profondeur de 125 pieds.

DELISLE, LOUIS—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Union, Français, Loi et Magistrat, désignés comme lots Nos. 1 et 4 de l'ilet No. 1376; les dits lots Nos. 2 et 4 mesurent 64 pieds de face à la rue Union sur une profondeur de 128 pieds.

DEUR, GEO.—Taxe de 1881, montant à $1 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues White, Aubry, D'Abadie et Broad, désigné comme un lot de l'ilet No. 1514 et mesurant [illegible] pieds de face à la rue White sur une profondeur de [illegible] pieds.

DEVERGE, MLLE CLEF.—Taxe de 1881, montant à $1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues White, Aubry, D'Abadie et Broad, désigné comme un lot de l'ilet No. 1514, et mesure [illegible] pieds de face à la rue White sur une profondeur de [illegible] pieds.

DEBREUILLE, ALEX.—Taxe de 1881, montant à .... $6 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par le Bayou St. Jean, la rue Lepage, le Chemin [illegible], désigné comme lot Nos. [illegible]; le dit lot No. 3 mesure 50 pieds de face à la Route St. Jean sur [illegible] pieds de profondeur.

DEYNOODT, LOUIS F.—Taxe de 1881, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Union, Hope et [illegible], désigné comme un lot de l'ilet No. [illegible]; le dit lot mesure [illegible] pieds de face à la rue Français sur une profondeur de 120 pieds.

DESPOMMIER, AUGUSTE.—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Industrie, Union et Agriculture, désigné comme un lot de l'ilet No. 1714, le dit lot mesure 60 pieds de face à la rue Français sur une profondeur de 124 pieds.

DEVONSHIRE, RICHARD.—Taxe de 1881, montant à $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Espagne, Washington et Bourgogne, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 364; le dit lot No. 21 mesure [illegible] pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 90 pieds.

DEVINEY, MLLE ELLEN—Taxe de 1881, montant à $3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Claude, Musique, Washington et Remparts, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 11 mesure 27 pieds de face à la rue St. Claude sur une profondeur de 1[illegible] pieds.

DELPHINE, J. A.—Taxe de 1881, montant à $1 50
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Musique, Villeré et Robertson, désignés comme lots Nos. 19 et 20 de l'ilet No. 613; les dits lots Nos. 19 et 20 mesurent 63 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 97 pieds.

DETRE, ISIDORE.—Taxe de 1881, montant à 90c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Espagne, Prosper et Solidelle, désignés comme lots [illegible] de l'ilet No. [illegible]; les dits lots mesurent [illegible] pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds.

DELUZAIN, E. L.—Taxe de 1881, montant à 30c
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peuple, Lafayette, Agriculture et Abondance, désignés comme cinq lots de l'ilet No. 1890.

DELUZAIN, E. L.—Taxe de 1881, montant à 6c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Peuple, Lafayette, Trésor et Abondance, désigné comme dix-sept lots de l'ilet No. 1911.

DELUZAIN, E. L.—Taxe de 1881, montant à 12c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Peuple, Lafayette, Trésor et [illegible], désignés comme lots Nos. [illegible].

DELUZAIN, E. L.—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Peuple, Lafayette, Humanité et Benefice, désigné comme l'ilet Nos. 2090 et 2091.

DESSALE, JOSEPH.—Taxe de 1881, montant à 15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Urquhart, Forstall, Reynes et Marais, désigné comme lot No. 20 de l'ilet No. 4[illegible]; le dit lot No. 20 mesure 29 pieds de face à la rue Urquhart sur 171 pieds de profondeur.

DELCOLS, ANT.—Taxe de 1881, montant à $1 60
Quinze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Deslonde, Jourdan, Urquhart et Marais, désignés comme lots Nos. [illegible] de l'ilet No. 402; les dits lots Nos. [illegible] mesurent 342 pieds de face à la rue Deslonde sur une profondeur de 150 pieds.

DELMAS, PAUL.—Taxe de 1881, montant à $1 05
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Piété, Desir, Urquhart et Marais, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 479, le dit lot No. 18 mesure 30 pieds de face à la rue Piété sur une profondeur de 1[illegible] pieds.

DeCHAZEL, MARIE A.—Taxe de 1881, montant à $1 20
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Congrès, Elmira, Villeré et Robertson, désignés comme six lots de l'ilet No. [illegible].

De ZAYAS, RAPHAEL.—Taxe de 1881, montant à $1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Port, St. Ferdinand et Robertson, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 650, le dit lot No. [illegible] mesure 32 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 120 pieds.

DeCHAZAL, PIERRE S.—Taxe de 1881, montant à $1 70
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tricou, Remparts, Urquhart et Bourgogne, désignés comme lots Nos. 7 et 14 de l'ilet No. 3[illegible]; les dits lots Nos. 7 et 14 mesurent 119 pieds de face à la rue Tricou sur une profondeur de 104 pieds. Les dits lots Nos. 7 et 14 forment l'encoignure des rues Tricou et Remparts.

DEPARS, SUC. ISAAC—Taxe de 1881, montant à $1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Claude, Independence, Congrès et Marais, désignés comme lots Nos. 5 et 6 de l'ilet No. 407; les dits lots Nos. 5 et 6 mesurent 65 pieds de face à la rue St. Claude sur une profondeur de 100 pieds; les lots Nos. 5 et 6 forment l'encoignure des rues St. Claude et Independence.

DESSALES, J. B. ET E. CASTEIGA.—Taxe de 1881, montant à 3c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Mazant, Barthelemy, Force et Célestine, désigné comme l'ilet No. [illegible].

D'HEMECOURT, J. A. ET P. DE GUILLAUME.—Taxe de 1881, montant à 3c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hancock, Tricou, Genie et Libéral, désigné comme l'ilet No. 1116, le dit ilet mesure [illegible] pieds de face sur une profondeur de [illegible] pieds.

DEARMAS, ADOLE.—Taxe de 1881, montant à 3c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Benome, Delery, Tricou et Tresor, désigné comme l'ilet No. [illegible], le dit ilet mesure [illegible] pieds de face à la rue Benome sur une profondeur de 100 pieds.

DEBOUCHAIN, EDWARD.—Taxe de 1881, montant à 6c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans borné par les rues France, Mazant, Loi et Magistrat, [illegible], désigné comme [illegible]; [illegible] pieds de face [illegible] pieds de profondeur.

DELALANDE, JEAN.—Taxe de 1881, montant à $1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Gentilly, Marigny, Mandeville, Pelopidas et Livingston, désignés comme les dits Nos. 2891 et 2[illegible].

DEBERGNE, MME [illegible].—Taxe de 1881, montant à 6c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme les ilets Nos. [illegible] et [illegible].

DEBERGNE, MME [illegible].—Taxe de 1881, montant à 3c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Musique, Arts, Dumas et [illegible], désigné comme l'ilet No. 700.

DEBERGNE, MME JOS.—Taxe de 1881, montant à 6c
Deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme ilets Nos. [illegible].

DE LEFECHO, CAPT. P.—Taxe de 1881, montant à $1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Arts, Peintres, Prosper et Solidelle, désigné comme l'ilet No. [illegible]; le dit ilet mesure [illegible] pieds de face à la rue Arts sur une profondeur de [illegible] pieds.

DESTERECHO, CAPT. P.—Taxe de 1881, montant à $1 14
Dix-neuf certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Liberal et Force, désignés comme dix-neuf lots de l'ilet No. 117[illegible].

DESTERECHO, CAPT. P.—Taxe de 1881, montant à 20c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Mathis, [illegible], Lion et Claiborne, désigné comme l'ilet No. 4[illegible], le dit ilet mesure [illegible] pieds de face à la rue Mathis sur une profondeur de [illegible] pieds.

DESSALE, JOSEPH.—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Forstall, Reynes et Urquhart, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 4[illegible], le dit lot No. [illegible] mesure 29 pieds de face à la rue Marais sur une profondeur de 171 pieds.

... je vendrai telle portion de chaque lot de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'enchérisseur que ce soit pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur.

La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et propriété vendue sera reintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

P. L. BOUNY,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur, Paroisse d'Orléans.

Ventes pour Taxes du 3eme District de Levee, de Proprietes Foncieres.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES —TROISIEME DISTRICT DE LEVEE —PAROISSE D'ORLEANS, CINQUIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour ou siége la Cour Civile du District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Deuxième District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., samedi le 12ème jour de juillet A. D. 1884, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dûes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1881, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du [illegible] jour de Décembre, 1881, au taux [illegible] cent par an jusqu'à complet paiement, et tous les frais.

Les noms des [illegible] délinquants, le montant [illegible] par chacun sur l'assessement de la dite [illegible], et la propriété foncière assessée à [illegible] pour être offerte en vente, sont comme suit, à savoir:

ADAMS, JNO.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à $8 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Delaronde, Bouny, Peter et Seguin, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 6 mesure [illegible] pieds de face à la rue Delaronde sur une profondeur de 128 pieds.

ADAMS, JNO.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à $1 50
Une portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Bouny, Evelina et Seguin, désignée comme une portion du dit lot No. [illegible] de l'ilet [illegible], [illegible] pieds de face [illegible] sur une profondeur de 30 pieds.

ALEXANDER, HONORE—Taxe de 1881, cinquième district de levée, montant à 30c
La moitié de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] par le Dr. P. R. [illegible], désignés comme [illegible], 6 et [illegible] sur une profondeur de [illegible] pieds.

ACADEMIE DES SOEURS DU MONT CARMEL.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à $1 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Seguin, [illegible], désigné comme lot No. [illegible]; [illegible] mesure 32 pieds de face [illegible] sur 128 pieds de profondeur.

ACADEMIE DES SOEURS DU MONT CARMEL.—Taxe de 1881, cinquième district de levée, montant à $4 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Bouny, Evelina, Alix, [illegible], désignés comme lots Nos. [illegible] sur une profondeur de [illegible] pieds.

ANSTMAN, MME JOSEPHINE—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à $2 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Monroe, [illegible], Delaronde, Newton, désignés comme lots Nos. [illegible] de l'ilet No. [illegible] à la rue Monroe sur une profondeur de [illegible] pieds.

ABBOTT, CHARLES W.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à 75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Madison, Lapeyrouse et Socrates, désigné comme lot No. 20 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 20 mesure 30 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 135 pieds.

BLACK, JAMES.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à $4 00
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Peter, Chesnut et Alix, désignés comme lots Nos. 24 à 26 de l'ilet No. 40; les dits lots Nos. 24 à 26 mesurent 90 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. [illegible] forment l'encoignure des rues Chesnut et Peter.

BRADFORD, ISAAC ET BENJ. WALLACE.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Monroe, Newton, Franklin et Decatur, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. [illegible] mesure 41 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de [illegible] pieds. Le dit lot No. [illegible] forme l'encoignure des rues Monroe et Newton.

BARKER, JAMES.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Bringier, Macarty, Franklin et Mourue, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 280, le dit lot No. [illegible] mesure 30 pieds de face à la rue Bringier sur 120 pieds de profondeur.

BASSAUER, DALE.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, Recouvrée, propriété vendue par le Dr. R. Bonnon, désigné comme le lot No. [illegible], [illegible] pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

BEMMIS, PAUL ET A. CHERRY.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Washington, [illegible] et Alix, désigné comme le lot No. [illegible] de l'ilet No. 73, le dit lot mesure [illegible] pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds.

BERRY, J.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à .... [illegible]
Un et demi certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Madison, Jackson, Monroe et Homer, désignés comme les lots Nos. [illegible] et le demi du lot No. [illegible] de l'ilet No. [illegible]; les dits lots [illegible] et le demi du lot [illegible] mesurent [illegible] pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de [illegible] pieds et forment l'encoignure des rues Madison et Jackson.

BEIN, GEO.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à 6c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Olivier, Valette, Evelina et Eliza, désigné comme le lot No. 17 de l'ilet No. 94.

BRIGGS, MARY.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à 25c
Une portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Jefferson, Madison et Newton, désignée comme une portion du lot No. 8 de l'ilet No. 152, et mesure 30 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 150 pieds.

BOSQUET, HELADORE—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à $3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmira, Chesnut, Peter et Alix, désigné comme lot No. 21 de l'ilet No. 40, le dit lot No. 21 mesure 30 pieds de face à la rue Elmira sur une profondeur de 150 pieds.